



CERTIFICAT DE MISE EN ROUTE POUR MICROSTATION D'EPURATION TRICEL®

Nom du Client : RUFFAS LAURIANE
Utilisation (résidence principale/secondaire, gîtes, atelier,...) : Ord. principale
Adresse : bureau de l'Espérance
Code postal : 41310 Ville : Villemarque
Tél. : Portable :
E-mail : @

Type de microstation : FR 614000 Numéro d'identification de la cuve : T42762
Numéro du compresseur : 18230425
Numéro de la pompe (si applicable) :
Date d'installation : 11/07/18 Date de mise en route : 11/07/18

Nom et Société de l'Installateur (terrassier) : Polvoieda Villemarque
Nom du Technicien (mise en route) : P. Fabre

Contrat d'entretien : ☐ contracté auprès du Partenaire exclusif Tricel
(dont dépend la garantie de bon fonctionnement de la microstation) ☐ contracté auprès d'une tierce société :
☒ refusé par le Client

Le guide d'utilisation Tricel a été remis en main propre au Client.

Signature Client : 	Signature Technicien :
------------------------	--------------------------------

Les microstations d'épuration Tricel® doivent être installées conformément aux préconisations du NF DTU 64.1 et du guide d'utilisation Tricel®. La mise en route de la microstation, qui ne peut être réalisée que par un technicien Tricel ou un Partenaire exclusif Tricel, ne constitue pas une réception de chantier et Tricel et/ou le Partenaire exclusif Tricel ne sauraient en aucun cas et d'aucune manière que ce soit être tenus pour responsables de la qualité et/ou de la conformité des travaux d'installation de la microstation, qui relèvent de la responsabilité exclusive de l'entreprise exécutant lesdits travaux d'installation.

Le retour de ce certificat de mise en route dûment complété et signé par les parties au siège de Tricel à Naintré est l'événement déclencheur des garanties dont fait l'objet la microstation Tricel® concernée.